

Zoo de Strasbourg: une structure archaïque en échec

L'association Code Animal, membre d'ENDCAP, a entamé une action en justice contre le Zoo de l'Orangerie à Strasbourg, dénonçant les mauvaises conditions des animaux.

A la suite d'une enquête, Code Animal a déposé une plainte auprès du Procureur de la République contre Les Amis du Zoo de l'Orangerie, l'association gestionnaire du zoo, mentionnant leur inaptitude à proposer à leurs animaux des conditions de vie répondant à leurs besoins biologiques, physiques et comportementaux. Plus précisément, Code Animal estime que les Amis du Zoo de l'Orangerie sont en violation de l'Arrêté du 25/03/04, l'application française de la Directive Européenne 1999/22/E, des articles L214-1, L214-2 et L214-3 du Code Rural, qui reconnaît les animaux comme des être sensibles, et du Code Pénal.

Anne-Sophie Ring, la porte-parole de Code Animal explique : « Les zoos en France, comme dans toute l'Union Européenne, doivent détenir leurs animaux dans des conditions appropriées qui, en plus de satisfaire leurs besoins biologiques, doivent s'adapter aux spécificités de chaque espèce. Code Animal estime que Les Amis du Zoo de l'Orangerie ne répondent pas à ces obligations. » Anne-Sophie Ring continue : « Bien que ces animaux soient nés en captivité, leurs besoins biologiques, physiques et comportementaux restent les mêmes que leur congénères sauvages. »

Daniel Turner, le chef de projet de l'enquête européenne sur les zoos, fût invité à venir évaluer ce zoo et en a conclu : « Mon opinion est que l'ensemble des cages du Zoo de l'Orangerie ne peut répondre de manière adéquate aux besoins fondamentaux et comportementaux des espèces présentes. Les conditions ont très peu changées ces vingt dernières années. » Il ajoute : « La meilleure, et seule solution, serait de replacer tous les animaux dans un autre zoo français adapté et conforme, et de fermer cette structure. » Le Procureur de la République étudie la réclamation de Code Animal.

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – info@code-animal.com

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.